



©Emmanuel Berthier

POLITIQUE ACHATS

La politique achats menée à La Grée des Landes, Eco-Hôtel Spa Yves Rocher a pour but de sélectionner et d'acquérir les biens et les services nécessaires à l'activité de l'établissement, en accord avec les principes de notre plan de management développement durable.

CETTE POLITIQUE SE DÉCLINE EN 3 GRANDS AXES :

- Performances économiques ;
- Considérations environnementales et sécuritaires ;
- Pratiques sociales et sociétales.

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'ensemble de nos fournisseurs (ou prestataires).

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

Tout achat – de produits ou de services – doit respecter le cahier des charges ou les spécifications énoncées, pour la satisfaction de nos clients, pour les conditions de travail de notre personnel, pour la maîtrise des coûts et des approvisionnements et pour la sécurité de tous les usagers de ces biens ou services, le tout pour un coût acceptable pour l'établissement.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SÉCURITAIRES

L'établissement de **La Grée des Landes, Eco-Hôtel Spa Yves Rocher** soutient, autant que possible, l'achat de produits et services respectueux de l'environnement et intègre les aspects environnementaux dans ses pratiques et contrats ou commandes.

CET AXE SE CONCRÉTISE NOTAMMENT PAR :

- **La recherche de la limitation des impacts environnementaux** : mode de livraison, emballage, utilisation, cycle de vie;
- **La préférence pour les biens ou services locaux**;
- **La recherche des labels ou marques** attestant d'un moindre impact environnemental;
- **La recherche de produits recyclés**, récupérables ou réutilisables;
- **L'exclusion de la consommation, de la vente**, de la commercialisation ou de l'exposition des espèces menacées d'extinction et des produits qui en sont dérivés.

PRATIQUES SOCIALES ET SOCIÉTALES

Toute consultation ou tout acte d'achat ou d'approvisionnement s'inscrit dans la loyauté réciproque, le respect de la réglementation sociale en vigueur et l'intégration de la charte éthique.

CET AXE INCLUT

- **L'engagement mutuel des fournisseurs** (ou prestataires) à respecter les règles de bonnes pratiques (confidentialité, préservation des données ou produits ...) et la réglementation en vigueur;
- **L'intégration de critères développement durable** dans le choix des fournisseurs et des prestataires;
- **La promotion d'expériences responsables et de labels** valorisant des pratiques éthiques et équitables.

Le 17 septembre 2020

Direction de La Grée des Landes, Eco-Hôtel Spa Yves Rocher

